

Nelso
BAE

an	HAK	QIF	SFR	WIR	CP	CJP	a/a
Date	13.11	14.11	14.11	15.11	15.11	16.11	
Visa							
EDA		13. Nov. 1990					
Ref.		1311 Rwanda					

2 Ex

p.B.73.Rwanda.O. - YD/BAC
p.B.15.21.Rwanda

ABSENDER/EXPEDITEUR: DIV. POLITIQUE II

amnairob ambasuisse nairobi -o-
amkigali ambasuisse kigali -t- + per Kurier

12.11.90

(((
ur amnairobo amkigali
.berneda

bern 12.11.1990 17:05 urgent

6371-(1/2)-hhhhh

Pour Ambassadeur Kamer

Votre visite a Kigali

1. Vous remercions de votre 178 et de votre initiative de vous rendre a Kigali. Nous regrettons que les circonstances au Rwanda aient necessite un report de cette visite, a laquelle nous attachons beaucoup d'importance, car la longue et importante presence de la Suisse officielle dans ce pays n'a bien sur pas seulement une signification en matiere de cooperation au developpement, mais aussi sur le plan politique.
2. En accord avec la DDIP, nous vous transmettons ci-dessous une proposition de message de la DDA que vous pourriez delivrer aux autorites rwandaises a l'occasion de votre visite :

QUOTE

Tout en reiterant les regrets de la Suisse a propos de la tentative de renversement du Gouvernement par la force et des souffrances que cette crise entraine pour le peuple rwandais, il conviendrait de dire que la Suisse suit avec une attention particuliere l'evolution de la situation sur trois points :

- la question des droits de l'homme,
- les efforts de resolution du probleme des refugies,
- les conditions objectives de travail dans les projets.

Concernant la question des droits de l'homme, la Suisse



s'inquiète des informations qui lui parviennent selon lesquelles plus de 8'000 personnes sont détenues, dans de mauvaises conditions, sans spécification précise et personnalisée des motifs d'arrestation, ce qui est contraire au droit rwandais et aux conventions internationales que le Gouvernement s'est engagé à respecter (cf réponse du Ministre des affaires étrangères au Corps diplomatique le 8.10.1990). La Suisse est préoccupée du fait que ces arrestations concernent dans une large majorité (90 0/0) des personnes appartenant à l'ethnie tutsi, et aussi des témoignages indiquant que des personnes libérées sont aussitôt reprises par l'armée et emmenées dans les brigades. Etant donné le très petit nombre d'avocats au Rwanda, la Suisse explore actuellement les possibilités de savoir qui, au Rwanda, pourrait apporter une assistance juridique aux personnes arrêtées.

À propos du problème des réfugiés, la Suisse a noté avec satisfaction les déclarations du Président acceptant le retour de tous les réfugiés qui le souhaitent, la Suisse considère en effet que les réfugiés, s'ils le veulent, ont le droit de retourner chez eux. Elle soutient l'idée de l'organisation d'une Conférence régionale, qui pourrait se situer sous l'égide de l'OUA et qui aurait pour objectif de proposer une solution acceptable par toutes les parties concernées pour l'établissement définitif des réfugiés de cette région du monde, soit dans leur pays d'origine, soit dans un des pays qui les accueillent depuis plus de trente ans. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés doit être étroitement associé à cette recherche de solution.

La question de l'expression par les réfugiés eux-mêmes de leurs desirs est cruciale, or, rien ne permet d'affirmer que le Front Patriotique (FPR) est représentatif de l'ensemble des réfugiés. Aussi convient-il de concevoir un circuit de communication qui autorise cette expression. Le HCR pourrait jouer là un rôle important.

Pour l'instant les conditions normales de travail dans les projets ne sont plus réunies, avec notamment les restrictions aux déplacements, les difficultés d'approvisionnement en carburant, l'indisponibilité de nombreux partenaires, certains ayant été arrêtés sans que l'on ne connaisse les raisons de cette détention. Le climat de méfiance qui s'est instauré, accru par les appels à la délation qui ouvrent la porte à des règlements de compte n'ayant pas de rapport avec les combats entre le FPR et l'armée rwandaise, ne contribue pas non plus à une reprise des activités. Cet état de fait touche particulièrement les projets d'appui institutionnel et ceux qui nécessitent des contacts étroits avec les opérateurs privés.

Plusieurs projets voient leur phase actuelle arriver à terme à la fin de 1990, et des négociations devaient se

derouler entre octobre et decembre pour l'approbation des phases suivantes. Par ailleurs, quelques nouveaux projets etaient en discussion, dont le soutien de la Suisse a la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel. Toutes ces operations representent une contribution de la Suisse de plus de Frs. 50 millions.

Il convient d'etudier chaque projet separement pour determiner ceux pour lesquels un accord peut et devrait etre approuve afin de ne pas aneantir le resultat de nombreuses annees de cooperation (il s'agit avant tout des projets de nature technique), ceux pour lesquels il est preferable de prevoir une annee transitoire, le temps de voir comment evolue la situation (reconduction du budget de l'annee precedente), et enfin ceux pour lesquels une mise en veilleuse semble opportune. Dans les deux derniers cas de figure, il faudrait faire comprendre au Gouvernement les raisons qui nous amenant a reduire temporairement notre assistance, raisons de fait d'une part, mais aussi raisons etroitement liees a la deterioration du climat social et politique.

La situation sur le plan humanitaire est de plus en plus inquietante, avec des risques reels de sous-alimentation dans le nord du pays si rien n'est entrepris pour approvisionner les populations. La Suisse pourrait envisager de contribuer aux programmes d'urgence mis en place pour venir en aide aux populations touchees (programmes de la Croix-Rouge et de MSF). Cette assistance devrait aussi concerner les populations qui se sont refugiees en Ouganda depuis le debut des hostilites.

UNQUOTE

3. Quelques remarques de la Division politique II :

- Nous ne sommes pas certains que le Gouvernement rwandais soit plus representatif de la population que ne l'est le Front patriotique par rapport aux refugies. Pour le savoir, il faudrait que ce gouvernement soit democratique. Or, nous constatons qu'il a souvent ete qualifie de regime ethnique au cours de ces derniers temps.
- Nous doutons de la reelle volonte de democratisation du General Habyarimana. Nous regrettons qu'il n'ait pas su et probablement pas reellement voulu regler le probleme des refugies, vieux de plus de 30 ans. Nous doutons qu'il veuille vraiment le regler a l'avenir.
- Il serait dangereux pour l'evolution des relations bilaterales que la longue et importante presence officielle de la Suisse au Rwanda amene le Gouvernement du General Habyarimana a croire que celle-ci nous oblige a une certaine complaisance, voire a une certaine complicité a son egard face a ses violations des droits democratiques, des droits de l'homme et des droits des refugies. L'opinion publique suisse ne considere en effet probablement pas que le Rwanda est une vache sacrée de notre cooperation au developpement.

in. h. h. v. schweiz 1990 !!

14.11.90 Tel au Hrn Chappuis: ich bedauere einen solchen Irrsinn, erweitere das Bin und das weitere stellt. Chappuis entschuldig dich für die Tabake, dass es in die File diesen Irrsinn durchgelassen hat.

Chappuis.

)))

affetra

- Copie : - Secr. BRF, Secr. JAC, SI, CFR, YO, DY, CM
- DDIP, Service des droits de l'homme
- DDA, Section Afrique orientale
- DDA, Recherche et Politique de la cooperation au
developpement
- DASE
- DFEP, OFAEE, Pays d'Afrique en developpement
- DFEP, OFAEE, Section de financement II

10292 ZEICHEN/CARACTERES

bma